

ADAPTATION, RÉSILIENCE ET ATTÉNUATION GRÂCE À L'AGROÉCOLOGIE

Une note d'orientation de la COP28 pour améliorer l'adaptation et la résilience au climat grâce à l'agroécologie

Résumé

Cette note politique détaille la vision et les priorités de l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) en matière d'agriculture, d'adaptation, de pertes et dommages et de finances. L'intervention de l'AFSA sur le changement climatique se concentre sur l'intégration de l'agroécologie dans les politiques et les négociations sur le climat. Notre position s'appuie sur des recherches politiques menées dans plus de 10 pays africains et au niveau régional, sur des consultations nationales des principales parties prenantes à travers le continent, sur plus de 100 études de ca (<https://afsafrika.org/case-studies-agroecology/>) sur l'agroécologie documentées à travers le continent africain, sur des études scientifiques provenant d'organismes internationaux de science du climat et sur des engagements avec les gouvernements africains et les négociateurs du climat.

Introduction

L'agriculture africaine dépendant essentiellement de l'agriculture pluviale, des centaines de millions de personnes ne bénéficient pas du même filet de sécurité que les habitants des pays riches et industrialisés. Plus que dans toute autre région, le changement climatique a réduit la croissance de la productivité agricole de 34 % depuis 1961 et le réchauffement futur devrait avoir un impact négatif sur les systèmes alimentaires en Afrique en raccourcissant les saisons de croissance et en augmentant le stress hydrique, un réchauffement global supérieur à 2 °C entraînant des réductions de rendement pour les cultures de base dans la majeure partie de l'Afrique (https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/outreach/IPCC_AR6_WGII_FactSheet_Africa.pdf). Les conclusions du GIEC montrent que les phénomènes météorologiques extrêmes augmenteront les risques d'insécurité alimentaire, la hausse des prix des denrées alimentaires, la réduction de la diversité alimentaire et la diminution des revenus des agriculteurs et des pêcheurs, empêchant ainsi l'Afrique d'atteindre l'objectif de développement durable n° 2 d'ici à 2030.

AFSA's position

L'objectif climatique de l'AFSA est de renforcer la résilience de l'Afrique au changement climatique en intégrant l'agroécologie dans les décisions et les politiques relatives au changement climatique. Pour ce faire, nous donnons la priorité aux mesures d'adaptation qui placent les petits producteurs de denrées alimentaires et les communautés autochtones au centre des solutions climatiques, en associant les connaissances locales et autochtones à la science de pointe sans menacer la biodiversité et la sécurité alimentaire.

Nous encourageons vivement l'agroécologie, qui englobe un modèle d'agriculture fondé sur la diversification des exploitations et des paysages agricoles, le passage des intrants chimiques aux intrants biologiques, l'optimisation de la biodiversité et la stimulation des interactions entre les différentes espèces dans le cadre de stratégies holistiques visant à créer des agroécosystèmes sains et résistants au climat à long terme, à promouvoir les marchés territoriaux et à sécuriser les moyens de subsistance.

Le rapport de synthèse du GIEC à l'intention des décideurs politiques reconnaît avec une grande confiance l'importance des principes et pratiques agroécologiques, de la gestion écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, et d'autres approches qui fonctionnent avec les processus naturels, soutiennent la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et le bien-être, les moyens de subsistance et la biodiversité, la durabilité et les services écosystémiques ([IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf](#)).

MEMBRES DE L'AFSA



La position de l'AFSA

Agriculture

Reconnaissant la décision 3 CP/27 (https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2022_10a01_adv.pdf#page=16) sur l'adoption du programme de travail conjoint de Sharm El Shiek sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, nous appelons à l'adoption d'une feuille de route pour mettre en œuvre les actions climatiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il est très préoccupant que les parties ne soient pas parvenues à un accord significatif un an plus tard. Les sessions de Bonn de juin se sont terminées dans l'impasse, sans aucun progrès dans les négociations. Il est à craindre que cette tendance se poursuive dans les 59 SBth lors de la COP28.

Pour les millions de communautés vulnérables, l'impasse persistante ne permet pas de progresser dans l'amélioration des actions climatiques en faveur de la sécurité alimentaire.

Le projet de texte actuel sur l'agriculture comprend un thème sur les approches de l'agriculture durable, dont l'agroécologie fait partie. Il est toutefois préoccupant de constater qu'une grande partie des approches durables sont des concepts non définis et de fausses solutions telles que l'agriculture intelligente face au climat, les solutions fondées sur la nature et l'échange de droits d'émission de carbone, qui n'ont pas prouvé qu'elles contribuaient de manière durable à l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Basée sur des centaines d'études de cas (<https://afsafira.org/case-studies-agroecology/>), l'agroécologie a été établie pour garantir des régimes alimentaires sains, la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance, ainsi que l'adaptation globale et l'atténuation des impacts du changement climatique tout en travaillant en harmonie avec la nature. Elle s'appuie sur les pratiques agricoles traditionnelles en utilisant la recherche, la technologie et les connaissances indigènes, tout en veillant à ce que les agriculteurs contrôlent tous les aspects de la production alimentaire.

Notamment, certains pays africains (Kenya, Sénégal, Togo, Ouganda) prennent également des mesures pour développer des stratégies agroécologiques. Cela souligne encore la nécessité de s'éloigner des modèles prédominants d'agriculture industrielle.

Finances

Orienter les nouveaux financements accessibles pour le climat vers des actions climatiques durables qui répondent aux besoins des populations et des communautés locales. Les pays développés doivent respecter l'engagement de 100 milliards de dollars et plus; ce financement doit prendre la forme de subventions et non de prêts.

Il est urgent d'améliorer et de simplifier l'accès des communautés locales et des organisations de la société civile, en particulier dans les pays du Sud, aux mécanismes de financement du climat existants, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC).

Les parties à l'accord de Paris devraient tenir leurs promesses de doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025, comme convenu lors de la COP26.

Pertes et dommages

Lors de la COP27, les parties ont convenu de créer un fonds pour les pertes et dommages et de nouveaux mécanismes de financement afin de fournir une assistance financière aux pays vulnérables au climat. Notant qu'il est de plus en plus urgent de redoubler d'efforts pour éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages associés aux effets néfastes du changement

climatique

(https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2022_10a01_adv.pdf) et les impacts significatifs sur les populations vulnérables et les écosystèmes dont elles dépendent.

Une fois créé, le fonds pour les pertes et dommages ne devrait pas accroître l'endettement des communautés et des pays vulnérables. Le fonds devrait être facilement accessible et mettre en évidence et soutenir spécifiquement la mise en œuvre d'actions climatiques durables telles que l'agroécologie.

La proposition visant à faire contrôler le fonds par des organisations telles que la Banque mondiale est inquiétante, erronée et inappropriée, d'autant plus que cela continuera très probablement à lier l'accessibilité à des lignes directrices strictes en matière d'accessibilité aux prêts. Le fonds devrait être créé dans le cadre des mécanismes financiers de la Convention en tant qu'entité autonome.

Adaptation

La décision 1 CP/27 de la CCNUCC note avec une vive inquiétude l'écart existant entre les niveaux actuels d'adaptation et les niveaux nécessaires pour répondre aux effets néfastes du changement climatique, conformément aux conclusions de la contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Le récent rapport 2023 du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ)

(<https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2023>) souligne également la lenteur des progrès en matière d'investissements et de planification de l'adaptation. Il conclut que le fossé entre la mise en œuvre des mesures d'adaptation et l'accélération des risques climatiques se creuse.

Sachant que l'Afrique est la région la plus vulnérable au climat, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, l'agroécologie offre la possibilité de renforcer la résilience des producteurs de denrées alimentaires et d'assurer la sécurité alimentaire face à la crise climatique.

Il est nécessaire d'accroître l'engagement financier en faveur des mesures d'adaptation, en particulier pour les personnes les plus touchées.

Conclusion et recommandations clés

La COP28 offre la possibilité de prendre des décisions et d'avancer concrètement dans la mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'adaptation, du financement, des pertes et dommages, entre autres. Elle devrait permettre aux parties de conclure un bilan honnête et de s'accorder sur des objectifs concrets afin de garantir un avenir durable et vivable pour tous, en plaçant les plus vulnérables au premier plan de l'action climatique. **Nous appelons à une transition de l'agriculture industrielle à fortes émissions, des monopoles des entreprises sur les systèmes alimentaires et des fausses solutions climatiques vers l'agroécologie et l'autosuffisance.**

Principales recommandations

1. Faire de l'agroécologie un sujet à part entière dans les négociations sur la mise en œuvre de l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.
2. Respecter les engagements financiers et au-delà, et veiller à ce que le financement de la lutte contre le changement climatique soit accessible par le biais de subventions, en particulier pour les communautés vulnérables.
3. Activer le Fonds des pertes et dommages en facilitant l'accès aux plus vulnérables et en accordant la priorité à l'agriculture en tant que secteur critique.
4. Convenir d'un objectif mondial sur un cadre d'adaptation donnant la priorité à des mesures d'adaptation durables telles que l'agroécologie.
5. Rejeter les fausses solutions climatiques telles que l'agriculture intelligente, les solutions basées sur la nature et le commerce du carbone.